

Cette grille tarifaire (« **Grille Tarifaire** ») définit les tarifs applicables dans le cadre de votre Convention avec CMC Markets Canada Inc. (« **CMC Markets Canada** ») sur la négociation de contrats sur différence (« **CFDs** ») et Contrats d'option de gré à gré.

Sauf si définis dans la présente Grille Tarifaire, certains mots et expressions en majuscules dans la Grille Tarifaire ont la signification qui leur est donnée dans les Conditions Générales applicables à la Plateforme associée à votre Compte.

Nous pouvons modifier cette Grille Tarifaire en vous envoyant un préavis écrit. Sauf dans le cas de certaines exceptions, les modifications entreront en vigueur à la date indiquée dans le préavis, soit au moins 60 jours après la transmission du préavis. Les modifications aux Taux de Marge et aux autres exigences de Marge seront apportées conformément aux Conditions Générales de CMC Markets Canada applicables à la Plateforme associée à votre Compte et peuvent prendre effet immédiatement.

Nous pouvons également accorder des remises, des rabais ou des exonérations sur les frais décrits ci-dessous à des fins promotionnelles ou pour toute autre raison, à notre seule et entière discrédition. Dans ce cas, les frais réduits, escomptés ou exonérés seront régis par les conditions générales de la promotion applicable pendant la durée de la promotion uniquement.

### 1. Taux de Commission des CFD sur actions.

Aucune Commission n'est imputée à votre Compte sur l'exécution de tout Ordre lorsque vous négociez des CFD sur actions sur notre Plateforme.

Pays	Montant de la Commission
Canada	\$0
États-Unis	\$0
Australie	\$0

### 2. Taux de transaction.

- 2.1 Le coût de transaction d'une Opération sur CFD, quelle que soit sa classe d'actif, inclut le Écarts, qui correspond à la différence entre le prix d'achat et le prix de vente que vous payez. Le ticket d'Ordre affiche le Écarts avant l'entrée. Vous pouvez également voir le Écarts actuel pour tout instrument en vous référant à la section « Général » pour l'instrument en question sur la Plateforme. Alternativement, les détails généraux des Écarts que nous proposons sont également disponibles sur la page Produit de notre Site Web.

### 3. Frais de Financement

- 3.1 Les CFD sur actions et les CFD sur les indices en espèces détenus sur le Compte à la fin de chaque jour de négociation (17h00, heure de New York) peuvent être soumis à des Frais de Financement. Les Frais de Financement reposent sur le taux interbancaire sous-jacent pour la devise (voir tableau ci-dessous) majoré de 2,5% sur les Positions acheteuses et minoré de 2,5% sur les Positions vendeuses.
- 3.2 Les Frais de Financement sont imputés pour les Positions acheteuses et crédités pour les Positions vendeuses, sauf si le taux interbancaire sous-jacent est égal ou inférieur à 2,5%, auquel cas les Positions vendeuses peuvent encourir des Frais de Financement qui sont déduits des liquidités de votre Compte

Devise	Taux interbancaire
CAD	Acceptations bancaires Canada 1 mois
USD	SOFR
AUD	Traite d'acceptation bancaire 1 mois
DKK	Taux interbancaire appliqué Copenhague
EUR	EUROSTR
GBP	SONIA
HKD	Taux interbancaire appliqué Hong Kong
IDR	1 mois Caution

<b>JPY</b>	TONA
<b>NOK</b>	Taux interbancaire appliqué Norvège 1 mois
<b>NZD</b>	Traite bancaire 1 mois
<b>SEK</b>	Taux interbancaire appliqué Stockholm 1 mois
<b>CHF</b>	SARON
<b>SGD</b>	SORA

- 3.3 Les Frais de Financement pour les CFD cash sur matières premières et obligations sont basés sur les Frais de Financement inférés et inhérents aux contrats futures sous-jacents, à partir desquels les Cours de nos Produits cash sur matières premières et obligations sont issus. Le Cours de nos Produits cash sur matières premières et obligations suppriment ces Frais de Financement inférés (comme décrits précédemment) afin de créer un Cours 'cash' en continu. Les Frais de Financement inférés journaliers sont ensuite appliqués comme Frais de Financement, lesquels peuvent être positifs ou négatifs.
- 3.4 Les taux de financement pour les CFDs sur forex se basent sur le taux Tom-Next ('Tomorrow to Next Day') du marché sous-jacent de la paire de devises concernée et sont exprimés en pourcentage annuel.

Taux de financement sur Position acheteuse = Taux TomNext % - 1%

Taux de financement sur Position vendeuse = Taux TomNext % + 1%

Différents taux sont cotés pour les Positions acheteuses et vendeuses et sont activement négociés entre les banques. Les taux TomNext du marché sous-jacent se basent sur le différentiel de taux d'intérêt entre les deux devises. Généralement, si le taux d'intérêt de la première devise est plus élevé que celui de la deuxième devise dans la paire en question (sujet à l'ajustement de 1% mentionné ci-haut) et si vous détenez une Position acheteuse, les Frais de Financement seront crédités sur votre Compte. Inversement, si vous détenez une Position vendeuse dans ce cas de figure, les Frais de Financement seront débités de votre Compte.

#### 4. Commissions pour les Ordres Stop Loss Garantis (Non disponibles sur la Plateforme MT4)

Si vous souhaitez placer un OSLG sur une Opération ou une Position, vous devrez payer une prime intitulée Commission pour les OSLG lorsque vous placez une Transaction sur la Plateforme.

La Commission pour les OSLG exigée pour votre Opération ou Position sera calculée en utilisant la Commission pour les OSLG applicable par unité, laquelle est affiché dans la section «Général» de notre Plateforme pour chaque Produit (voir Ordre Stop Loss Garanti) et le Cours actuel.

Le calcul pour la Commission pour les OSLG est le suivant :

Coût par unité x nombre d'unités négociées

Exemple :

Pour le iShares S&P/TSX 60 Index ETF, si le taux de la Commission pour les OSLG est de \$1,00 CAD par unité pour une Opération de 10 Unités, la Commission pour les OSLG est de \$10,00 CAD (\$1,00 X \$10,00 = \$10,00 CAD).

Si l'OSLG n'est pas déclenché, 50% de la prime initiale versée lors de la mise en place de l'OSLG vous sera remboursé lors de la clôture de l'Opération.

#### 5. Frais d'inactivité d'un Compte Dormant.

Des frais d'inactivité mensuels seront déduits du solde de tout Compte dormant. À cette fin, un Compte sera considéré dormant si aucune Position n'y est ouverte et si aucune activité de négociations n'y est effectuée depuis une période continue d'un an (« **Compte Dormant** »).

Les frais d'inactivité mensuels seront déduits d'un Compte Dormant jusqu'à ce que:

- le Compte soit fermé par vous-même ou par CMC Markets Canada;
- l'activité de négociation recommence sur le Compte; ou
- le solde du Compte soit réduit à zéro.

Le montant des frais d'inactivité mensuels dépendra de votre Monnaie de Référence du Compte. Veuillez consulter le tableau ci-dessous pour trouver les frais d'inactivité mensuels applicables à votre Compte:

MONNAIE DE RÉFÉRENCE DU COMPTE	FRAIS D'INACTIVITÉ MENSUEL
USD	USD \$15
CAD	CAD \$15

Les frais d'inactivité mensuels seront déduits à terme échu le ou vers le premier jour ouvrable de chaque mois civil.

Une fois que le solde d'un Compte Dormant est réduit à zéro, CMC Markets Canada ne déduira aucun frais d'inactivité mensuels additionnel sur le Compte Dormant. Un Compte Dormant n'engendrera pas de solde négatif suite aux déductions de frais d'inactivité mensuels.

## 6. Conversion des devises.

Tout Profit Réalisé ou Perte Réalisée sera automatiquement converti dans la Monnaie de Référence du Compte, au Taux de Change CMC.

Le Taux de Change CMC correspond au taux au comptant (spot rate) de CMC Markets Canada dérivé de plusieurs fournisseurs de liquidités pour la paire de devises +/-0,50 %. CMC Markets Canada convertira le montant des profits et des pertes de l'Opération sur Marge CFD en devise étrangère dans la Monnaie de Référence du Compte en utilisant ce taux.

Pour tout dépôt effectué dans votre Compte dans une devise autre que la Monnaie de Référence du Compte, CMC Markets Canada convertira automatiquement les fonds déposés dans la Monnaie de Référence du Compte au Taux de Change CMC, plus 1,00 %.

Nos conversions de taux de change de la Monnaie de Référence du Produit en Monnaie de Référence du Compte sur la base de notre Taux de Change CMC peuvent être sujettes à des changements à tout moment (voir nos Conditions Générales).

## 7. Souscription aux données de marché.

Si vous souscrivez à certains Produits, des frais de souscription pour des données de marché peuvent être applicables.

Si vous disposez d'un Compte Next Generation et que vous n'êtes pas classé comme Investisseur Privé aux fins des données de marché conformément aux Conditions Générales applicables, de différents frais de souscription aux données de marché s'appliqueront. Les détails sur ces frais peuvent être consultés sur notre Plateforme.

Si vous disposez d'un Compte MT4 et que vous n'êtes pas classé comme Investisseur Privé aux fins des données de marché, tel que défini ci-dessous, les frais de souscription mensuels suivants, taxes en sus, s'appliqueront si vous souscrivez à l'accès aux données de marché:

### Frais de souscription mensuels pour des données de marché MT4

Pays	Investisseur Privé	Investisseur Non Privé	Monnaie de Facturation
Pour les CFD sur actions canadiennes	Sans frais	Sans frais	CAD
Pour les CFD sur actions américaines	Sans frais	\$30/mois	USD

Les frais de souscription aux données de marché sont facturés par mois civil de souscription et sont d'abord déduits de votre Compte au moment de la souscription initiale, et ensuite, le ou vers le premier jour de tout nouveau mois au cours duquel la souscription reste active. Les frais mensuels seront convertis dans la Monnaie de votre Compte au Taux de Change CMC avant d'être déduits de votre Compte.

Afin de vous qualifier en tant qu'Investisseur Privé aux fins des données de marché lorsque vous négociez sur la Plateforme MT4, vous et toutes les Personnes Autorisées devez remplir toutes les conditions suivantes:

- i) vous devez être une personne physique (ce qui signifie que vous êtes un individu);
- ii) vous accédez à et utilisez nos données de marché et informations similaires à titre individuel et personnel uniquement pour vos propres activités d'investissement personnelles, et non pas à des fins commerciales ou en

- tant que principal, dirigeant, associé, employé ou agent/mandataire d'une entreprise ou à des fins de gestion professionnelle d'actifs de tierces parties;
- iii) vous n'êtes pas un établissement financier et n'êtes pas inscrit auprès d'une autorité en valeurs mobilières ou d'un organisme de réglementation ou d'autoréglementation;
  - iv) vous n'exercez aucune activité de services financiers et n'êtes pas employé en tant que conseiller financier aux fins de la Convention; et
  - v) vous n'exercez pas d'activité consistant à accéder ou à regrouper nos données de marché ou données similaires et à redistribuer ou à fournir par ailleurs cette information à des tiers.

Si vous avez un Compte Next Generation, une fois que vous avez activé une souscription aux données de marché, celle-ci sera automatiquement renouvelée à minuit le premier jour du mois si vous détenez des Positions ouvertes ou des Ordres en Attente couverts par la souscription aux données de marché. Si vous n'avez pas de Positions ouvertes ou d'Ordres en Attente couverts par la souscription aux données de marché à minuit le premier jour du mois, vous serez automatiquement désabonné de votre souscription aux données de marché. Minuit fait référence à l'heure locale de chaque marché (pays). Vous pouvez également vous désabonner de votre souscription aux données de marché à tout moment, à condition de ne plus avoir de Positions ou d'Ordres en Attente couverts par la souscription aux données de marché concernée. Si vous résiliez votre souscription après le premier jour du mois, les frais mensuels de souscription aux données de marché s'appliqueront pour l'entièreté du mois.

Si vous avez un Compte MT4, vous pouvez vous désabonner de votre souscription aux données de marché à tout moment en nous informant par courriel à [clientmanagement@cmcmarkets.ca](mailto:clientmanagement@cmcmarkets.ca), à condition de ne plus avoir de Positions ouvertes ou d'Ordres en Attente couverts par la souscription aux données de marché concernée. Votre souscription mensuelle sera automatiquement renouvelée le premier jour de chaque mois, à moins que vous ne l'annuliez avant ce jour. Si vous résiliez votre souscription après le premier jour du mois, les frais mensuels de souscription aux données de marché s'appliqueront encore pour l'entièreté du mois. Si vous n'avez pas suffisamment de fonds à votre Compte MT4 pour débiter les frais mensuels de souscription aux données de marché, CMC Markets Canada réserve ses droits d'annuler la souscription en votre nom.

Pour de plus amples informations sur les souscriptions aux données de marché, veuillez contacter notre service à la clientèle ou nous envoyer un courriel à [clientmanagement@cmcmarkets.ca](mailto:clientmanagement@cmcmarkets.ca).

## 8. Contrats d'option de gré à gré.

### 8.1 Écarts

Le **Cours acheteur** et le **Cours vendeur** d'un Contrat d'option de gré à gré ne sont généralement pas identiques. Dès que vous avez conclu un Contrat d'option de gré à gré, vous courez un risque de perte correspondant au montant de la différence entre le Cours acheteur et le Cours vendeur (« **Écarts** »), compte tenu de votre Position; et, selon les mouvements de Cours, l'ampleur du Écarts fluctue. Vous pouvez consulter le Écarts actuel pour tout instrument en vous reportant à l'aperçu du Produit sur la Plateforme.

### 8.2 Prime

Le montant que vous devez nous payer pour placer un Ordre visant un Contrat d'option de gré à gré en **Position acheteur** ou que vous avez le droit de recevoir lorsque vous placez un Ordre de vente visant un Contrat d'option de gré à gré en **Position vendeur**. La Prime d'un Contrat d'option de gré à gré sera réglée sur une base nette à la date à laquelle le Contrat d'option de gré à gré est clôturé, est exercé ou atteint la Date d'échéance (selon la première de ces éventualités).

Dans les cas où vous achetez un Contrat d'option de gré à gré correspondant à une **Option de vente** ou à une **Option d'achat**, la Prime est calculée comme suit :

*Nombre de Contrats d'option de gré à gré x Multiplicateur x Cours du Contrat d'option de gré à gré x Taux de change CMC (le cas échéant)\**

\* Le Multiplicateur applicable à tous les calculs relatifs aux Options de gré à gré est de 1.

Ce calcul de la Prime ne change pas, que le Contrat d'option de gré à gré soit une Option de vente ou une Option d'achat.

#### EXEMPLES DE CALCULS DE PRIME :

**Exemple A de Prime - Option d'achat (Position acheteur)**  
 Si vous achetez 10 Contrats d'option de gré à gré d'Option d'achat à 63 \$, la Prime est calculée comme suit :  
 Prime =  $10 \times 1 \times 63 \$ = 630 \$$

**Exemple B de Prime - Option de vente (Position acheteur)**  
 Si vous achetez 10 Contrats d'option de gré à gré d'Option de vente à 71 \$, avec un Prix d'exercice de 800 \$ et un Cours au comptant de 1 000.  
 Prime =  $10 \times 1 \times 71 \$ = 710 \$$

Veuillez noter que la Prime sera convertie dans la **Monnaie de Référence du Compte** si celle-ci diffère de la **Monnaie de Référence du Produit** du Contrat d'option de gré à gré, au moment où la Prime est déduite. Toute estimation du montant de conversion de devise de la Prime affichée sur la Plateforme est fournie à titre indicatif seulement.

### 8.3 Marge

Vous devrez déposer une **Marge** lorsque vous soumettez un Ordre visant des Contrats d'option de gré à gré. La Marge sera calculée différemment selon que vous soumettez un Ordre visant une **Position vendeur** ou une **Position acheteur**. Pour une Position vendeur, la Marge sera calculée différemment selon que vous placez un Ordre visant une **Option d'achat** ou une **Option de vente**.

### 8.3.1 Marge – Position acheteur

L'exigence de Marge lorsqu'un Ordre visant un Contrat d'option de gré à gré en Position acheteur, qu'il s'agisse d'une « option de vente » ou d'une « option d'achat », est soumis vous est affichée sur la Plateforme comme suit :

*Nombre de Contrats x Multiplicateur x Cours vendeur du Contrat d'option de gré à gré x Taux de change CMC\**

Une fois l'Ordre visant un Contrat d'option de gré à gré en Position acheteur exécuté, l'exigence de Marge est calculée comme suit :

*Nombre de Contrats x Multiplicateur x Cours acheteur du Contrat d'option de gré à gré x Taux de change CMC\**

\* Le Multiplicateur applicable à tous les Contrats d'option de gré à gré est de **1**.

La Marge requise pour tout Contrat d'option de gré à gré en Position acheteur augmentera ou diminuera selon l'évolution du Cours du Contrat d'option de gré à gré. Lorsque le Cours du Contrat d'option de gré à gré tombe à zéro, vous ne serez plus tenu de verser de Marge.

### Exemple A de Marge (au moment de la soumission de l'Ordre) – Contrat d'option de gré à gré d'Option d'achat (Position acheteur)

Vous achetez 10 Contrats d'option de gré à gré d'Option de vente où le Cours vendeur est de 20 \$ et le Cours acheteur est de 19 \$. La Marge initiale exigée serait de **200 \$** ( $10 \times 1 \times 20$ , soit le Cours vendeur).

### 8.3.2 Marge – Position vendeur

L'exigence de Marge lorsqu'un Ordre visant un Contrat d'option de gré à gré en Position vendeur est soumis vous est affichée sur la Plateforme comme suit :

**Option d'achat ou Option de vente : le plus élevé des montants suivants :**

$((X \% \times \text{Cours au comptant}) - \text{Montant hors du cours})$   
OU  
 $Y \%$

où :

- **X** correspond au **Taux standard de Marge** et **Y** correspond au **Taux plancher de Marge**. Ces taux sont précisés dans l'aperçu du Produit sur la Plateforme.
- Le Taux standard de Marge sera au moins égal au taux de Marge utilisé pour l'actif sous-jacent.
- Le Taux plancher de Marge sera au moins égal à 25 % du taux de Marge utilisé pour l'actif sous-jacent, multiplié soit par la valeur de marché de l'actif sous-jacent (pour une Option d'achat), soit par la valeur d'exercice globale de l'option (pour une Option de vente).
- Le **Cours au comptant** correspond au **Cours médian de niveau 1** de l'actif sous-jacent, tel qu'établi et coté par CMC; et
- Le **Montant hors du cours** correspond à la différence entre le **Prix d'exercice** du Contrat d'option de gré à gré et le Cours au comptant. Pour les Contrats d'option de gré à gré d'Option d'achat, il est calculé comme suit : **Prix d'exercice – Cours au comptant**; et pour les Contrats d'option de gré à gré d'Option de vente : **Cours au comptant – Prix d'exercice**. Lorsque le Montant hors du cours est négatif, une valeur de **0** s'applique au calcul, puisque l'option sera « dans le cours ». À titre de précision, le Cours du Contrat d'option de gré à gré ne fait pas partie du calcul de la Marge applicable aux Contrats d'option de gré à gré en Position vendeur.